

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
2022-132**

Tél : 01.30.13.76.00.

**L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre,**

**DATE DE  
CONVOCATION**  
24 Novembre 2022

**Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.**

**DATE D'AFFICHAGE**  
24 Novembre 2022

Monsieur DAINVILLE,  
Mesdames PASCOAL, ROUSSEAU et ROUSSEL ;  
Messieurs DIALLO, MEY, RAOUL et MOUSSA ; Adjoints au Maire

Mesdames BAC et GORBENA  
Messieurs IBRAHIM, LE MOING, MONNARD, POINGT et VILLOING ;  
Conseillers Municipaux délégués  
Mesdames DUTU et HOCDE  
Messieurs BOURGOIN et GERBOUIN ; Conseillers Municipaux  
**Formant la majorité des membres en exercice**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 28

**Absent excusé :** Monsieur Blée

**Absents excusés et représentés : 9**

Mesdames Baselto, Brochado, Lopes, Lawba Makanyaka, Chiakh, Raoul,  
Selbonne ; Messieurs Mare et Peron

**Pouvoirs : 9**

Madame Baselto donne pouvoir à Monsieur Gerbouin  
Madame Brochado donne pouvoir à Madame Bac  
Madame Lopes donne pouvoir à Madame Rousseau  
Madame Lawba Makanyaka donne pouvoir à Madame Gorbena  
Madame Chiakh donne pouvoir à Monsieur Moussa  
Madame Raoul donne pouvoir à Monsieur Raoul  
Madame Selbonne donne pouvoir à Madame Pascoal  
Monsieur Mare donne pouvoir à Madame DUTU  
Monsieur Peron donne pouvoir à Monsieur Dainville

**Autorisation de signature de  
la Charte d'engagement  
EcoWatt des collectivités et  
acteurs publics des territoires**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Le Moing

La séance étant ouverte à 19H00

2022-132

**Objet : Autorisation de signature de la Charte d'engagement EcoWatt des collectivités et acteurs publics des territoires**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le souhaite de la commune de marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité,

**Considérant** l'intérêt communal que présente la réduction des consommations énergétiques et des Eco gestes que chacun doit mettre en place,

**Après avoir délibéré, décide :**

**Article 1 : D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement EcoWatt des collectivités et acteurs publics des territoires

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

Mise en ligne le :

**15 DEC. 2022**

**Pour extrait conforme,**

**LA VERRIERE, le 30 novembre 2022**

**Le Maire**

**Nicolas DAINVILLE**



## CHARTRE D'ENGAGEMENT ECOWATT DES COLLECTIVITES & ACTEURS PUBLICS DES TERRITOIRES

### PREAMBULE

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français et le niveau de consommation, région par région. A chaque instant, des signaux clairs guident les citoyens pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

De par leurs spécificités en tant qu'acteur public, mais aussi du fait de leur proximité avec les citoyens, les collectivités et acteurs publics des territoires occupent une place centrale et sont des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement pour la maîtrise de la demande en énergie. Pour ces raisons, les collectivités et acteurs publics des territoires peuvent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- en tant que gestionnaire d'équipements publics
- en tant qu'acteur public et interlocuteur naturel des administrés et des entreprises du territoire
- en tant qu'employeur

Alors que chaque geste compte et que la transition énergétique est l'affaire de tous, EcoWatt est un outil supplémentaire à la disposition des acteurs des territoires engagés dans une meilleure consommation de l'électricité, en proposant un cadre à cette action.

### OBJET

Par la signature de la présente charte, La commune de la Verrière représenté(e) par Nicolas Dainville en qualité de Maire, souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité. Elle choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation des actions ci-dessous identifiées, qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des bons gestes en matière de maîtrise de la consommation électrique.

Pour vous accompagner dans votre action visant à mobiliser et à fédérer administrés, salariés et les entreprises autour de la démarche EcoWatt, RTE et l'ADEME vous accompagneront dans l'appropriation de celle-ci et vous fourniront un kit de communication.

## ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE D'ECONOMIES D'ENERGIE STRUCTURELLES

Le signataire est parfaitement informé que son engagement en lien avec EcoWatt ne saurait se substituer à un engagement structurel et mené tout au long de l'année pour modérer la consommation d'énergie, quel que soit le type d'énergie, des équipements publics dont il est gestionnaire.

De telles actions structurelles sont fondamentales pour contribuer à l'atteinte des objectifs français et européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles passent notamment par :

**Cocher les cases des engagements souscrits :**

- Diminuer la température de consigne du chauffage**
  - en abaissant la température de consigne du chauffage à 19°C dans les locaux occupés
- Réduire l'utilisation de la climatisation**
  - en restreignant la climatisation aux locaux dont la température dépasse 26°C
- Agir sur l'éclairage des locaux et équipements publics et sur l'éclairage public**
  - en modernisant les solutions d'éclairage et en œuvrant au déploiement des LED
  - en éteignant les lumières des locaux inoccupés et affichages lumineux superflus
  - en limitant les décorations lumineuses et les éclairages ornementaux
- Modérer les consommations liées aux appareils électroniques**
  - en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée

## LES ENGAGEMENTS EN LIEN AVEC LES SIGNAUX EcoWATT

EcoWatt permet de déployer des actions sur une base volontaire, de sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux d'une meilleure consommation de l'électricité et de valoriser les actions mises en œuvre. Cette implication peut prendre des formes multiples. La situation de chaque acteur public étant spécifique, le signataire identifie les actions les plus adaptées à sa situation. Ce choix se concrétise par la sélection d'actions retenues ci-dessous.

Ces actions sont à entreprendre ou accentuer en cas de signal orange et rouge, durant les pics de consommation (principalement 08h-13h et 18h-20h).

### En tant que gestionnaire d'équipements publics

#### *Modérer sa consommation d'électricité pendant les pics de consommation*

**Cocher les cases des engagements souscrits :**

- Diminuer l'impact de l'éclairage des locaux lors des alertes EcoWatt**
  - en diminuant et en modulant son intensité
  - en limitant les décorations lumineuses et les éclairages ornementaux
- Diminuer l'impact de l'éclairage public lors des alertes EcoWatt**
  - en diminuant et en modulant son intensité
- Optimiser l'utilisation du chauffage dans les bâtiments publics lors des alertes EcoWatt**
  - en baissant d'un ou deux degrés la température
  - en baissant la température à 16°C en fin de journée
  - en programmant le chauffage en fonction des horaires de présence
- Planifier ses fortes consommations lors des alertes EcoWatt**
  - en réduisant la consommation de certains équipements entre 8h et 13h et entre 18h et 20h ou en reportant le lancement d'activités fortement consommatrices d'électricité hors de ces périodes
  - en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée
- Autres :** \_\_\_\_\_

## En tant qu'acteur public

### Cocher les cases des engagements souscrits :

- Mener des actions de sensibilisation des jeunes publics** au mieux consommer l'électricité en intervenant notamment dans les établissements scolaires
- Mener des actions de sensibilisation aux éco-gestes** vers des publics spécifiques : professionnels (entreprises, commerces...), associations, grand public...
- Inciter le grand public à s'impliquer** en donnant de la visibilité à l'externe au dispositif EcoWatt et en invitant les citoyens à s'inscrire sur [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)
  - en communiquant sur les actions mises en place
  - en relayant la démarche EcoWatt dans les espaces publics
- Relayer les signaux d'alerte** auprès de la population via les différents outils de communication disponibles et notamment sur les réseaux sociaux
- Autres :** \_\_\_\_\_

## En tant qu'employeur

### Cocher les cases des engagements souscrits :

- Inciter les collaborateurs à adhérer à la démarche**
  - en les incitant à s'inscrire sur le site web [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)
  - en associant spécifiquement les services techniques concernés (bâtiments, éclairage public, transports publics)
- Communiquer et valoriser en interne** le dispositif EcoWatt à l'aide des supports mis à disposition
- Sensibiliser les collaborateurs aux éco-gestes** sur le lieu de travail en les invitant
  - à éteindre les appareils et lumières inutilisés, en particulier en périodes d'alerte
- Autres** \_\_\_\_\_

## INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE

Afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la démarche EcoWatt, l'acteur public identifie un interlocuteur privilégié au sein de ses équipes :

Nom : Bernard  
Prénom : Alice  
Fonction : Directrice de cabinet  
Téléphone : 01 30 13 87 68  
Adresse électronique : [a.bernard@mairie-laverriere.fr](mailto:a.bernard@mairie-laverriere.fr)  
Adresse postale : Avenue des Noés 78320 La verrière

## COMMUNICATION

RTE valorise auprès des médias les engagements des partenaires EcoWatt. Durant et hors période de tension.

